



Liste d'aptitude 2024

« C » en « B »

L'UNSa Justice vous informe de l'ouverture au titre de l'année 2024, de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice concernant des postes qualifiés et non requalifiés.

Conditions d'éligibilité :

Conditions statutaires :

Les intéressés doivent justifier au 31 décembre 2024 d'au moins neuf années de service public dans un corps de catégorie C ou de même niveau. Ainsi que les fonctionnaires détachés dans l'un de ces corps.

Conditions pour les personnels occupant de postes requalifiés :

Occuper un des postes requalifiés mentionnés dans l'annexe depuis au moins 1 an au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle avancement a été prononcé et continuer à l'occuper au moment de l'établissements de la L.A. L'éligibilité de chaque poste au dispositif de requalification devra être attesté par le N+1, le N+2 et les bureaux RH de proximité par l'attestation en annexe 5 qui doit être jointe au mémoire.

Réalisation de la promotion :

Les agents n'occupant pas un poste requalifié :

Les fonctionnaires bénéficiant d'une nomination au choix dans le corps des secrétaires administratifs doivent s'engager à accepter un changement d'affectation sur l'un des postes qui leur seront proposés.

Les agents occupant un poste requalifié :

La nomination pour les lauréats se fera sur place. Elle sera rétroactive au 1 janvier 2024. Les agents bénéficiant d'une nomination au choix dans le corps des secrétaires administratifs dans le cadre du plan de requalification doivent s'engager à rester 2 ans sur le poste en signant un acte d'engagement

Le nombre de promotions pour l'année 2024 est fixée à 169.

Transmission des dossiers :

Les mémoires de proposition sont établis par le supérieur hiérarchique de l'agent au sein du service dans lequel il était affecté au 31 décembre 2023.

Le dossier complet comprenant **les mémoires de proposition** (annexe 1) **le descriptif de carrière** (annexe 2), **l'acte individuel d'engagement** (annexe 3) et si nécessaire **l'attestation d'éligibilité** (annexe 5) doit être transmis au bureau de chaque direction **avant le 11 mars 2024** par la voie hiérarchique.

Affectation actuelle des agents		Retour des fiches de vœux
DAP	Services Déconcentrés	Bureau RH4 — Section PA / aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr
	Administration Centrale	Cabinet / kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr
DPJJ	Services Déconcentrés	Bureau RH4 — Section corps communs / communs.dpjj-sdrhs-rh4@justice.gouv.fr
	Administration Centrale	Bureau RH4 — Section suivi carrières AC / proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
DSJ	Services Déconcentrés	DSJ — Bureau RHGI — Section catégorie B / pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
	Administration Centrale	DSJ — Cabinet — Pôle RH et moyens matériels / chef-pole-rhsp.dsj@justice.gouv.fr
GCLH		GCLH — Bureau RH et maisons d'éducatrices / florian.michel@legiondhonneur.fr
SG - DACG - DACS - Cabinet- ICJ		SG - SRH - BGAFIAC / gestion-collective.bgafiac@justice.gouv.fr

La liste des agents inscrits sur la liste d'aptitude 2024 sera publiée le **5 avril 2024** au plus tard.

Affectation des agents occupant un poste non requalifié :

Les agents n'occupant pas un poste requalifié devront se porter candidat sur la liste des postes qui sera publié dans le cadre de la 2^{ème} campagne de mobilité des secrétaires administratifs, pour une affectation le **1^{er} septembre 2024**.

L'ensemble des postes de secrétaires administratifs sont soumis à un entretien préalable, les agents devront avoir des entretiens avec les recruteurs sur les postes pour lesquels ils sont candidats.

À titre exceptionnel les agents n'ayant pas trouvé de poste correspondant à leur profil pourront candidater sur la mobilité suivante pour une prise de fonction au **1^{er} mars 2025**. **Les lauréats qui n'auraient pas trouvé de poste dans le cadre des 2 campagnes de mobilité perdront le bénéfice de leur promotion.**

Les résultats des affectations seront publiés le **21 juin 2024**, chaque agent sera affecté sur son nouveau poste soit le **1^{er} septembre 2024** ou le **1^{er} mars 2025**.

Une question, nous restons à votre disposition sur notre adresse mail structurelle : synd-unsajustice@justice.fr

Paris, le 14 février 2024.

L'UNSa Justice
l'action utile !